



**Quatrième séance du sixième mandat
Mercredi 28 janvier 2026 à 18h30
Salle U159, Uni Dufour, 1^{er} étage**

Procès-verbal

Présent-e

Mariam AL ARIDHEE
Stefano ARAUJO DA COSTA
Yasmine ATLAS
Besart BUCI
K. Luc BULUNDWE
Myriam BURGNER FRICK
Mathieu CAESAR
Eva CANTONI
Matteo COLOMBO
Alexandre FLÜCKIGER
Iaroslav GAPONENKO
Stefano GARIGLIO
Paolo GHISLETTA
Luka GIGLI (vice-président)
Yan GREUB
Petra HÜPPI
Luis LOPEZ MOLINA
Maria LUDWICZAK GLASSEY
Sylvain MARCHAND
Sophie MICHELET
Gaëlle MOLINARI
Bianca MOTTIRONI
Patrycja NOWAK
Susan PICKFORD
Nathalie PIEGAY
Rachel RISTIC
Christian SCHLENKER
Solane SECRETAN
Isabel VICO FLECHER

Rectorat

Audrey LEUBA, rectrice
François BELLANGER, directeur stratégie
immobilière
Stéphane BERTHET, vice-recteur
Sébastien CASTELLTORT, vice-recteur
Edouard GENTAZ, vice-recteur
Didier RABOUD, secrétaire général
Juliane SCHRÖTER, vice-rectrice

Secrétariat de l'Assemblée

Cecilia Raziano González

Excusé-es

Yousra AMALOU
Sakina BERREGHIOUA
Clara BRAMBILLA
Martine COLLART, vice-rectrice
Leena GHAILAN
Aïcha Chaima KHENFRI
Christophe LOVIS (président)
Didier PÉCLARD
Francesco PEPE
Lucia RUIZ ROSENDO
Maeva Lina TERBOIS
Tommaso VENTURINI

Absent-es

Sophie Brandon
Anne-Cécile DOMINE-AUBERT
Christina LUTZ
Elisabetta MARCHESINI
Jules SIRAN

Invité-es

Fiona THONIER

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le **vice-président**, Luka Gigli, accueille les membres de l'Assemblée et indique qu'il présidera la séance car le Président, Christophe Lovis, est absent. Il signale le retour de congé maternité de Cecilia Raziano, et remercie Carinne Domingos qui a assuré son remplacement au Secrétariat de l'Assemblée. Les horaires d'ouverture du Secrétariat sont le lundi, mardi et mercredi matin.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Le **vice-président** signale que le point 4EU+, initialement prévu au point 8 sera avancé après le point 3 « communications du Rectorat et réponses aux questions » pour permettre la présentation par Mme Fiona Thonier.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 novembre 2025

Le **vice-président** demande s'il y a des modifications à amener dans le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025 et indique que le Rectorat a communiqué ses modifications au Secrétariat ce matin. Il demande aux membres s'ils souhaitent voir les modifications apportées par le Rectorat et fait voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

Le **vice-Président** indique que le Rectorat doit encore répondre aux motions suivantes :

- *la motion sur le soutien à l'engagement participatif (juin 2024) ;*
- *la motion sur l'excellence scientifique et démocratique à l'Université (juin 2025) ;*

Il informe que le Rectorat a envoyé les réponses à la motion sur la *stratégie financière de l'Université* et à la question écrite intitulée *le rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la loi 12429 pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite l'Université* (octobre 2025) ce matin. Il soulève que le *timing* est encore très serré pour les membres de l'assemblée, notamment pour qu'ils aient le temps de consulter leurs corps respectifs. Dans ce sens, il demande au Rectorat, soit de transmettre les réponses plus tôt, soit de reporter l'envoi aux prochaines séances.

La rectrice indique que le Rectorat procédera de la sorte pour la réponse à la motion « Pour le respect de l'excellence scientifique et démocratique à l'Université de Genève », car il était trop tard pour la transmettre ce jour. Elle sera donc transmise pour une prochaine séance.

Le vice-président souligne que les autres réponses ont été envoyées ce matin.

La rectrice demande si le règlement prévoit un délai.

Le vice-président lui répond qu'aucun délai n'est prévu. Il demande si les motionnaires sur la stratégie financière ont des questions ou des commentaires.

Mme Burgener Frick réagit à la mention figurant dans la réponse du Rectorat, à savoir « une réaction immédiate et transitoire face à la situation budgétaire », et demande ce qui est entendu par le terme « transitoire ». Elle souhaite savoir si un délai précis est posé ou s'il faut comprendre cette réaction comme potentiellement pérenne.

La rectrice répond qu'il s'agit du volet 1 pour l'année 2025, et que ce sont bien des mesures transitoires. Elle ne peut cependant pas garantir que ça sera le cas pour le volet 2 et 3. Elle précise que les montants des overheads ne sont pas encore connus. Elle explique que le FNS transmet habituellement ces informations à la fin de l'année précédente, en novembre. Cette année, aucune information n'a été reçue, ce qui rend les projections difficiles. Elle indique que des informations devraient parvenir en février et mars. C'est à partir de ce moment-là qu'il sera possible d'en dire davantage.

Mme Atlas souligne qu'il est dit que les chiffres pour 2025 concernant la gestion financière conservatoire seront publiés sur le site internet de l'UNIGE au printemps 2026. Elle demande s'il y aura une page dédiée ou si ces informations figureront dans le Rapport de gestion.

La rectrice répond qu'elle pense que ces informations figureront dans le Rapport de gestion, probablement dans les comptes. Elle précise toutefois que la directrice de la DIFIN serait plus à même de donner une information précise.

Mme Hüppi pose ensuite une question concernant l'attractivité de l'Université de Genève, dans un contexte financier qu'elle reconnaît difficile. Elle s'interroge sur l'existence d'un *benchmarking* en matière d'attractivité

des postes professoraux, en comparaison avec d'autres universités suisses, et demande où se situe actuellement l'UNIGE.

La rectrice répond que l'Université de Genève reste relativement attractive et demande à Mme Hüppi si elle a un critère particulier qui laisserait penser le contraire.

Mme Hüppi répond que, dans le cadre des discussions sur les *overheads* et les soutiens, les packages proposés dans d'autres universités suisses sont parfois très conséquents. Elle dit avoir l'impression que l'Université de Genève n'est pas toujours en mesure de fournir, dans certains domaines, des soutiens comparables.

Pour **la rectrice** il faut tenir compte du contexte. Elle explique que, par rapport aux universités anglo-saxonnes, l'UNIGE n'est ni compétitive sur les salaires ni sur les packages, en particulier dans les facultés de sciences exactes. En revanche, au niveau suisse, elle estime que l'Université de Genève reste globalement attractive et compétitive par rapport à un grand nombre d'universités. Elle précise que les EPF disposent de meilleurs packages que ceux de l'UNIGE. Elle rappelle également qu'une des possibilités de la Fondation pour l'Université de Genève, nouvellement créée, est le financement de *welcome packages*, permettant de renforcer l'attractivité. Elle donne cependant raison à Mme Hüppi par rapport à l'Université de Zurich qui propose des packages avec des montants importants, mais vraisemblablement pas financés directement par l'institution, mais plutôt par des fondations, ce que l'UNIGE cherche également à faire.

Mme Hüppi considère cette démarche très importante, car sans ce type de financement, l'attractivité pourrait effectivement diminuer. Elle précise que ça se ressent déjà en médecine.

La rectrice rappelle que l'Université de Genève a obtenu un financement pour des chaires d'excellence, à hauteur de 30 millions sur trois ans. Elle indique que des procédures sont déjà en cours pour cinq chaires d'excellence, dont deux en médecine, avec des candidatures de très haut niveau. Elle souligne qu'il s'agit d'une attractivité ciblée, mais qui permet néanmoins un fort rayonnement pour l'ensemble de l'institution.

Le vice-président revient sur la réponse à la question écrite « rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la loi 12429 pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite à l'Université ».

Mme Atlas remercie pour les statistiques transmises, et relève que trois quarts des demandes de prolongation ont été acceptées pour le corps professoral, contre un tiers pour le CCER, ce qu'elle trouve interpellant, d'autant plus que l'une des limites invoquées est celle des ressources budgétaires. Elle indique avoir compris, à la lecture de la réponse, qu'une analyse plus approfondie allait être menée. Elle relève l'écart significatif entre les deux corps et demande si cette analyse permettra d'affiner les critères ou les pratiques.

Le vice-recteur Gentaz répond qu'il faut rappeler que le dispositif est très récent. Il explique que des critères ont été définis (disponibilité, absence de préjudice, cohérence avec les besoins) et que chaque entité (faculté, centre ou service) rend un avis. Il précise qu'il s'agit ici d'une année d'essai, et qu'il est prématuré de tirer des conclusions statistiques solides au vu du faible nombre de demandes. Il souligne l'existence de différentes politiques facultaires ainsi que différentes manières de procéder selon les facultés, les centres et les corps. Il indique que le Rectorat va essayer de comprendre, une fois que le fonctionnement sera régulé, les raisons de ces choix politiques, afin de relever les logiques, les facteurs et les conséquences derrière ces choix. Pour le CCER, il précise que 12 personnes seulement sont concernées. Il ajoute qu'il faudra probablement deux années de fonctionnement pour mieux comprendre les flux, en tenant compte des départs anticipés, des prolongations et des départs à l'âge légal de la retraite. Le partage d'informations devrait permettre une forme d'auto-régulation, mais les données restent pour l'instant limitées.

Mme Molinari estime qu'il serait très intéressant d'obtenir des chiffres par faculté, afin de mieux comprendre d'éventuelles différences entre facultés, pour mieux les saisir. Elle ajoute qu'un angle d'analyse genre serait également pertinent, compte tenu des enjeux liés à la relève académique, mais aussi d'une meilleure représentation des femmes.

M. Gentaz confirme que c'est exactement la démarche engagée, notamment dans les discussions avec les décanats, qui ont plus ou moins accepté comme principe, tant sur les flux de départs à la retraite et leurs effets sur les ratios hommes-femmes.

M. Gaponenko ajoute qu'il serait également pertinent de chiffrer le coût pour l'Université, rappelant qu'un professeur proche de la retraite représente un coût salarial plus élevé qu'un débutant, et qu'il existe probablement aussi des différences avec le PAT et le CCER.

Le vice-recteur Gentaz répond que ces analyses sont en cours, et qu'elles correspondent exactement aux interrogations soulevées. Il précise toutefois qu'il est nécessaire de documenter les situations sur la durée pour identifier de réelles tendances. Il rappelle que la réforme est arrivée de manière soudaine, obligeant chaque faculté et centre à adapter rapidement ses critères. Il souligne que le Rectorat a suivi les directions de service, les facultés et dit qu'il faut désormais revenir sur ces pratiques pour mieux comprendre les mécanismes sous-jacents.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le vice-président donne la parole à la rectrice pour ses communications.

- 1) **La rectrice** revient sur un courrier de la Cour des comptes (Cdc, ci-après) reçu en décembre 2025 sur la situation relative à la migration du système SI-Finance et des difficultés rencontrées ; celles-ci largement évoquées en séance de l'Assemblée. Elle indique que la Cdc a procédé à un examen de la situation, suite à des alertes reçues. Ses conclusions ont été rendues et elle a annoncé qu'elle renonçait à effectuer de plus amples investigations après avoir étudié la manière dont l'institution avait réagi vis-à-vis des difficultés rencontrées. Elle souligne que la Cdc encourage l'institution à poursuivre ses efforts jusqu'à ce que les systèmes et les processus soient pleinement opérationnels, ainsi qu'à formaliser un retour d'expérience détaillé dans le contexte du futur déploiement du SIRH en ayant testé le système bien en amont afin d'éviter qu'il soit trop hâtif, erreur qui avait été commise.
- 2) La DIFE organise un événement sport-santé lors de la semaine du mouvement à partir du 13 avril dans plusieurs bâtiments universitaires, afin de donner envie aux membres de la communauté universitaire de faire du sport, de rester en bonne santé et de prendre soin de soi.
- 3) Elle rappelle que, chaque année, l'UNIGE et ses partenaires se mobilisent pour organiser l'édition genevoise de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, intitulée « Libérez vos idées ». Elle précise qu'en novembre dernier, plus de 1'500 participant-es se sont rassemblé-es lors de 45 événements. Elle souligne que les étudiant-es souhaitant entreprendre ou innover ont ainsi pu échanger, trouver du soutien et réseauter avec les actrices et acteurs genevois. Ces échanges ne devant pas être sous-estimés, car ils constituent souvent un moyen important de trouver une place de travail, de mieux s'orienter, de mieux formuler un CV ou encore de mieux préparer un entretien d'embauche.
- 4) La rectrice annonce le décès de la Professeure Judith Schrempf-Stirling, survenu le 14 janvier dernier. Professeure de la GSEM qui occupait également la fonction de vice-doyenne de cette faculté. La Professeure Schrempf-Stirling a exercé des responsabilités majeures au sein de l'institution, notamment en tant que vice-doyenne, directrice académique de l'EMBA, co-directrice du Master en Responsible Management, ainsi que présidente du Comité d'Egalité. Le doyen de la GSEM affirme que dans chacune de ces fonctions, la professeure Schrempf-Stirling a toujours œuvré avec beaucoup de rigueur et d'engagement. Son décès est une perte importante et difficile pour l'institution, et tout particulièrement pour la GSEM, ainsi que pour l'ensemble des collègues qui l'ont côtoyée au fil des années.

Le vice-président donne la parole aux membres de l'Assemblée, et leur demande s'il-elles ont des questions orales pour le Rectorat

M. Ghisletta revient sur le mail transmis le 14.01.26 par la division de l'information scientifique sur la situation de « no-deal » avec l'éditeur scientifique Springer Nature et Swissuniversities, et demande si le Rectorat en sait plus, s'il existe un risque de ne plus accéder et lire des articles et si d'autres pays européens ont adopté la même stratégie de résistance ; stratégie qu'il salue d'ailleurs. Il demande également s'il existe une mutualisation de cette stratégie entre différents contextes nationaux.

La rectrice répond à la première question et laisse le vice-recteur Castellort répondre à la deuxième question. Elle souligne que ce sont des négociations particulièrement dures, et l'expérience montre qu'il faut aller jusqu'à ce stade, celui du *no deal*, même si ça entraîne des difficultés de quelques semaines, voire de quelques mois. Elle ne peut pas affirmer à ce stade que cette stratégie aboutira à de bons résultats. Cette stratégie est discutée sur le plan suisse et est pilotée par Swissuniversities, avec plusieurs grandes universités, dont l'Université de Zurich.

Le vice-recteur Castellort indique qu'il n'a pas une analyse complète pour la deuxième question, et ne connaît pas l'existence d'une approche coordonnée par pays. Il peut néanmoins dire que l'université de Lorraine est sortie des accords de façon unilatérale. De la même manière, c'est également le cas pour certaines universités canadiennes, ainsi que le MIT. Il réaffirme l'intérêt de ce sujet qui les occupe actuellement.



- English below -

Chers collaborateurs, chères collaboratrices,

Conduites par [swissuniversities](#), les négociations menées avec l'éditeur **Springer Nature** n'ont pas permis d'aboutir à un nouvel accord [Read&Publish](#) (R&P) satisfaisant pour les deux parties.

Pour rappel, ce modèle de licence couvre à la fois la consultation des articles des revues de l'éditeur (Read) et la publication en Open Access dans ces mêmes revues (Publish) telles que définies dans les [objectifs de négociations](#) fixés dans le cadre de la [stratégie nationale sur l'Open Access](#) révisée en 2024.

L'absence de contrat [R&P](#) depuis le 1^{er} janvier 2026 avec l'éditeur entraîne des conséquences pour les communautés UNIGE et HUG sur les deux volets :

Accès en lecture (READ)

L'accès en lecture aux articles publiés par l'éditeur Springer Nature après le 1^{er} janvier 2026 pourrait être coupé prochainement sauf si les articles sont disponibles en Open Access.

En revanche, l'accès aux articles publiés jusqu'à la fin de l'année 2025 est garanti.

Publication en Open Access (PUBLISH)

L'UNIGE suit les [recommandations de swissuniversities](#) que nous vous invitons à consulter.

Publier reste possible chez l'éditeur. Cependant, les frais de publication (Article Processing Charges – APC) pour des revues hybrides ou en Gold Open Access ne seront pas pris en charge ni par la Bibliothèque, ni par le [Fonds d'aide à la publication en Open Access](#).

Les hautes écoles sont fortement encouragées à adopter une position solidaire au niveau national afin de renforcer la négociation avec l'éditeur. Il est notamment recommandé aux chercheurs et chercheuses de limiter leurs publications et activités éditoriales chez **Springer Nature**. De manière concertée, le Fonds national Suisse (FNS) [ne financera pas les publications en Open Access auprès de cet éditeur](#).

Mesures de soutien

L'équipe openaccess@unige.ch de la Bibliothèque se tient à disposition pour vous soutenir durant cette période de transition. Des informations détaillées sont également accessibles via les liens ci-dessous:

- Une page web régulièrement mise à jour recense les [accords conclus](#) avec des éditeurs offrant des conditions avantageuses de publication en Open Access pour les chercheurs et chercheuses de l'institution.
- Une page web proposant une [sélection de modalités alternatives](#) pour accéder légalement aux contenus qui ne sont pas ou plus compris dans nos abonnements.
- La possibilité de [commander gratuitement](#) des documents non disponibles à l'UNIGE via le prêt entre bibliothèques pour toute la communauté universitaire et HUG.

Les équipes de négociation poursuivent leurs efforts pour trouver un accord avec cet éditeur. Nous ne manquerons pas de vous tenir [informés](#) du suivi des négociations.

En vous remerciant de l'attention portée à ce message, nous vous adressons, chers collaborateurs, chères collaboratrices, nos meilleures salutations.

Martine Collart
Vice-Rectrice, en charge de
l'enseignement

Marie Fuselier
Directrice de la Division de
l'information scientifique

M. Gaponenko a repris le calendrier des séances et remarque que la séance du 25.03 sera consacrée à l'adoption du rapport de gestion. Dans ce cadre, il demande à quel moment le Rectorat transmettra le rapport de gestion à l'Assemblée, et s'il sera transmis à temps, afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance et de se consulter.

La rectrice indique qu'il sera transmis deux semaines à l'avance, comme le prévoit le règlement.

4. 4EU+

Le **vice-Président** cède la parole au vice-recteur Stéphane Berthet et à Mme Fiona Thonier, responsable UNIGE du bureau local de l'Alliance 4EU+, qui présente les activités du bureau local de l'Alliance 4EU+.

4.1. Présentation par le Rectorat

Résumé de la présentation de **Mme Thonier** responsable UNIGE du bureau local de l'alliance 4EU+, pour donner suite à une demande de clarification sur l'alliance d'une membre de l'Assemblée.

L'alliance a été créée en 2018, mais l'Université de Genève l'a rejointe en 2022. 4EU+ s'inscrit dans le cadre plus large d'une initiative portée par la Commission européenne pour renforcer le rôle des universités européennes sur la scène mondiale et encourager des collaborations étroites entre elles. La spécificité de 4EU+ est la volonté de créer une université européenne à forte intensité de recherche, ce qui la distingue d'autres alliances davantage centrées sur l'enseignement. L'alliance couvre néanmoins l'ensemble des missions universitaires : enseignement, recherche, innovation et service à la société.

Pour l'Université de Genève, il s'agit de renforcer son positionnement européen et international, surtout pour une université suisse en dehors du programme Erasmus+. C'est une occasion importante pour l'UNIGE de rester connectée à l'enseignement supérieur européen.

L'alliance a développé une stratégie sur dix ans, articulée autour de quatre piliers : formation, recherche, innovation et Global Outreach. Elle précise que l'Université de Genève a soutenu la création du pilier Global Outreach, en raison de son expertise en *science policy* et dans les collaborations avec les organisations internationales et les ONG. Les activités se structurent autour de quatre « flagships » thématiques :

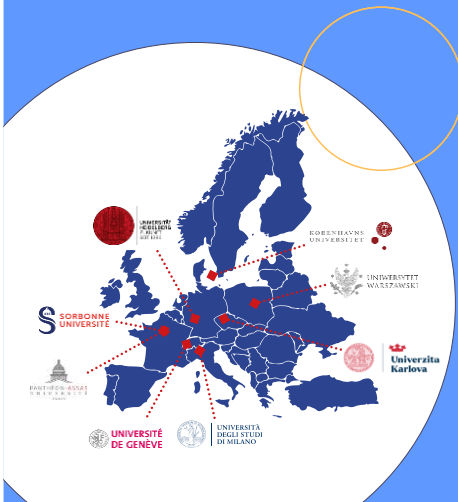
- le flagship 1 sur la santé urbaine et les changements démographiques ;
- le flagship 2 sur l'euroanéité, le multilinguisme, la pluralité et la citoyenneté ;
- le flagship 3 sur la numérisation, la modélisation et la transformation ;
- le flagship 4 sur la transition environnementale.

Elle précise que ces thématiques ont été choisies pour leur lien avec les objectifs de développement durable et leur caractère pluridisciplinaire, et que des professeurs de l'Université de Genève coordonnent les activités dans chacun de ces domaines. Au sein de l'alliance, plusieurs appels à projets sont lancés chaque année, notamment le principal appel, intitulé SEED4U+, dans lequel chaque université partenaire contribue à hauteur de 100 000 euros afin de financer des projets collaboratifs impliquant au minimum trois universités partenaires, pour des montants pouvant aller jusqu'à 50 000 euros par projet sur une année. Grâce au financement de Movetia (Agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité dans le système éducatif), l'Université de Genève a également développé son propre appel à projets destiné aux professeur-es et chercheur-euses souhaitant collaborer avec les partenaires de l'alliance. Elle ajoute qu'il existe aussi un programme de *Visiting Professorship* permettant des séjours académiques d'un ou deux mois dans une université partenaire. En matière de mobilité académique facilitée, l'alliance propose des formes de mobilité plus inclusives, telles que des bourses de courte durée d'une ou deux semaines, ainsi que des mobilités hybrides ou en ligne pour les étudiant-es qui ne peuvent pas toujours se permettre de partir un ou deux semestres.

L'Université de Genève participe pleinement à la gouvernance de l'alliance : elle a organisé la conférence annuelle cette année, et elle assure actuellement la présidence de l'alliance.

Alliance universitaire européenne 4EU+

Assemblée de l'Université de Genève



Alliance 4EU+

- 8 universités européennes
- 327'000 étudiant-es
- 28'000 doctorant-es
- 58'000 collaborateurs/trices
- 250+ projets communs
- Fondée en 2018, intégration de l'UNIGE en 2022 (grâce au financement Movetia)

Alliance 4EU+

8 universités de très grande qualité

Cette Alliance regroupe des universités membres de la LERU ou de la LERU-CE7, avec lesquelles l'UNIGE collabore déjà étroitement dans les champs de l'enseignement comme de la recherche.

Une vision commune

L'alliance vise à créer une université européenne intégrée favorisant la recherche intensive et la coopération académique entre institutions.

Opportunité pour l'UNIGE

Renforcer le positionnement européen et international de l'UNIGE.



Stratégie 2025-2035



→ Pilier Formation

- Consolider une offre d'enseignement conjointe
- Créer des parcours flexibles favorisant la mobilité étudiante
- Renforcer le soutien aux enseignants

→ Pilier Recherche

- Encourager la création d'équipes interdisciplinaires
- Faciliter l'accès aux infrastructures de recherche
- Lancer des projets collaboratifs
- Renforcer le soutien à la recherche

→ Pilier Innovation

- Développer une culture de l'innovation
- Favoriser la coopération interdisciplinaire
- Promouvoir le transfert de connaissances
- Mettre l'accent sur l'impact sociétal des universités

→ Pilier Global Outreach

- Former les chercheurs/euses au dialogue science-politique
- Positionner 4EU+ comme acteur académique majeur en renforçant partenariats et contributions internationales
- Renforcer les activités de science citoyenne

4 domaines thématiques (Flagships)



Flagship 1

Santé urbaine et changement démographique

Contacts UNIGE
Prof. Nicolas Ray
Dr. Eric Comte

Flagship 2

Européanité : multilinguisme, pluralités, citoyenneté

Contact UNIGE
Prof. Marco Giugni

Flagship 3

Numérisation - Modélisation - Transformation

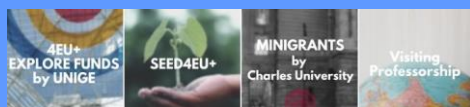
Contact UNIGE
Prof. Giovanna Di Marzo Serugendo

Flagship 4

Transitions environnementales

Contact UNIGE
Prof. Géraldine Pflieger

Programmes de financement 4EU+



La participation de l'UNIGE (toutes les facultés) à **plus de 70 projets** de recherche et/ou d'enseignement est financée via les **appels à projets** de l'Alliance (Visiting Professorships, SEED4EU+, CU minigrants, 4EU+ Explore Funds, Outreach projects...).

Exemples :

- MOOC on Migration, Health and Equity (MIHE)
- Inclusive cities – regenerative resources: Interdisciplinary challenge-based research and Joint Study Programme on urban health and climate change (ICRR)
- Manage and Organize Virtual Excursions (MOVE)
- History of European cooperation since 1919
- Network of postdocs in Agricultural, Climate, and Environmental Economics in Europe.
- Quantum information and quantum many-body theory
- Study trip on environmental governance
- Microplastics: From Environmental Impact to Policy, Innovation, and Public Awareness

La gouvernance 4EU+

4eu+



Participation active

- **Aux instances de gouvernance :**
 - Governing Board (Recteurs/Rectrices)
 - Management Committee (VR Relations Internationales)
 - Academic Council (Dir. Service Relations internationales et partenariats)
 - Student Committee (Représentant-es étudiant-es)
- **Aux 4 groupes thématiques (Flagships)**
- **Aux groupes de travail :**
 - Mobilité
 - Enseignement
 - Communication
 - Recherche
 - IT
 - Qualité
 - Formation continue et microcertifications

Bureau local 4EU+ à l'UNIGE :



4euplus@unige.ch

- Fiona Thonier : Responsable de bureau local 4EU+
- Mélanie Poy : Assistante de projet 4EU+
- Yachu Yang : Chargée de communication 4EU+

4EU+ à l'UNIGE

4eu+



Pourquoi l'Alliance 4EU+ est importante ?

→ Mobilité académique facilitée

4EU+ permet aux étudiant-es et chercheurs/euses de se déplacer facilement entre universités pour enrichir leurs parcours et expériences.

→ Programmes conjoints et ressources

L'Alliance offre un accès partagé à des programmes éducatifs conjoints et des ressources académiques de haute qualité.

→ Soutien à la recherche collaborative

4EU+ favorise les réseaux interdisciplinaires et les financements pour des recherches innovantes et pertinentes.

→ Impact sociétal et innovation

L'Alliance contribue à résoudre les défis actuels en santé, durabilité et transformation numérique, renforçant l'Europe académique.



EUROPEAN
UNIVERSITY
ALLIANCE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



movetia



Co-funded by
the European Union

www.4euplus.eu

4.2. Discussion

Le vice-président ouvre la discussion aux membres de l'Assemblée.

M. Marchand relève que les formations courtes de 2 ou 3 semaines pour les étudiant-es ne sont pas usuelles par rapport aux enseignements à l'université qui sont généralement plus longs, ce qui lui paraît être un format

peu usuel par rapport aux standards universitaires de l'UNIGE.

Mme Thonier souligne que l'Alliance leur permet justement de développer des formats d'enseignement innovants de type courts, qui ne sont effectivement pas classiques par rapport aux enseignements proposés actuellement. Par exemple, il y a le format *Blended Intensive Programme*, qui est un format piloté par la Commission européenne, où les étudiant-es suivent une partie du programme qui est en ligne, et puis ils se retrouvent ensuite une semaine pour travailler sur des exercices concrets.

M. Bulundwe trouve que ce programme représente une belle opportunité pour les chercheur-euses. Il adresse deux questions à Mme Thonier. 1) Comment faire pour dynamiser les contacts ? Car il peut s'avérer compliqué de trouver les opportunités en amont d'un *call*. 2) Il souligne les difficultés entre les différentes réglementations des autres universités, et demande comment intégrer les PAT dans ces programmes ?

Mme Thonier indique que le bureau local est justement là pour mettre en relation les chercheur-euses avec les universités partenaires. Il ne faut donc pas hésiter à contacter le bureau local de l'alliance 4EU+.

Mme Atlas remercie d'avoir agendé ce point qui approfondi les webinaires qui ont déjà eu lieu. Elle demande des précisions sur la mobilité en ligne.

Mme Thonier lui indique que l'offre de cours en ligne, crédités, est accessible via le catalogue. Les étudiant-es peuvent s'y inscrire via le portail étudiant.

M. Ghisletta est impressionné par le nombre de personnes que représente l'Alliance et demande, en référence à son intervention sur Springer Nature, s'il ne faut pas profiter de cet avantage numérique et numéraire pour peser dans les discussions avec les éditeurs ?

La rectrice indique que c'est un point qui peut être agendé à l'ordre du jour de l'Alliance 4EU+. Elle indique également que la LERU est une alliance plus grande, et qu'il serait également intéressant d'en discuter dans ce cadre.

Mme Cantoni demande s'il est prévu que cette Alliance s'élargisse, car selon les domaines, il est difficile de trouver des partenaires.

La rectrice souligne qu'une réflexion est en cours à ce sujet, mais que l'idée est de ne pas être trop nombreux au sein de l'Alliance. Elle indique que la dernière université qui a intégré l'alliance, est l'Université Paris-Panthéon-Assas. Elle précise que l'Université de Genève a intégré l'alliance en 2023, alors que le processus avait été lancé en 2018, et souligne que l'accueil d'un nouveau membre prend du temps. Enfin, elle souligne que c'est une réflexion qui est en cours et invite les membres à faire des suggestions.

5. CONDITIONS D'ELIGIBILITE AUX FINANCEMENTS FUNIGE

Le vice-président introduit le point « conditions d'éligibilité aux financements de la Fondation pour l'Université, en soulignant qu'il fait suite à des interrogations du CCER. Il rappelle que l'exposé des motifs a été envoyé aux membres de l'Assemblée, ainsi qu'au Rectorat, mercredi passé. Le vice-président cède la parole à M. Colombo pour présenter ce point.

5.1. Présentation par un-e représentant-e du CCER

AU-26.01

Exposé des motifs déposé par les membres du CCER pour le point de l'ordre du jour « CONDITIONS D'ELIGIBILITE AUX FINANCEMENTS FUNIGE (FONDATION POUR L'UNIVERSITE DE GENÈVE) »

Lors de l'Assemblée de l'Université du 29 octobre 2025, la rectrice a annoncé la création de la Fondation pour l'Université de Genève (FUNIGE), dotée par la Fondation Hans Wilsdorf et ayant lancé un premier appel à projets le 15 octobre 2025, centré sur le soutien à la recherche (grands projets, équipements, projets exploratoires).

Selon les informations communiquées, l'éligibilité aux instruments de la FUNIGE est actuellement réservée aux membres du corps professoral. Par ailleurs, la Fondation Hans Wilsdorf indique que les demandes de soutien liées à des activités menées au sein de l'UNIGE doivent désormais transiter par la FUNIGE.

Cette nouvelle organisation modifie les modalités d'accès au soutien financier pour certains membres de la communauté universitaire, notamment les membres du CCER, et semble recentrer le périmètre des soutiens sur des projets de recherche, alors que des activités de médiation ou de service à la cité pouvaient auparavant être soutenues.

Ce point vise à ouvrir une discussion autour de trois questions :

- les critères ayant conduit à limiter l'éligibilité aux membres du corps professoral ;
- la possibilité d'une évolution future de ces critères, notamment à l'égard des membres du CCER, ainsi que les modalités de lien avec la Fondation Hans Wilsdorf ;
- le périmètre des activités soutenues par la FUNIGE, en particulier la place accordée à la médiation, au service à la cité et à l'enseignement.

Après un bref résumé de l'exposé des motifs transmis aux membres de l'Assemblée le 21.01.26, **M. Colombo** adresse quatre interrogations au Rectorat concernant les critères d'éligibilité aux financements FUNIGE, et plus particulièrement concernant la relève et le service à la cité.

- 1) Il souhaite comprendre les critères qui ont conduit à limiter l'éligibilité aux membres du corps professoral ;
- 2) Il demande si ces critères d'éligibilité peuvent être élargis pour prendre en compte les membres du CCER, y compris les doctorant-es ;
- 3) Il s'interroge sur la répartition des financements si la Fondation Wilsdorf devait continuer à financer directement les doctorant-es, et demande quel programme est envisagé à cet égard.
- 4) Il demande des précisions sur le périmètre des activités soutenues par la FUNIGE, en particulier sur la place accordée à la médiation, au service à la Cité et à l'enseignement. Dans ce cadre, il souhaite savoir quelle place est réservée à la relève.

5.2. Discussion

Le vice-président ouvre la discussion en demandant au Rectorat s'il souhaite répondre aux différentes questions posées par le CCER.

Le vice-recteur Castellort est au regret de ne pas pouvoir répondre de manière précise et donne deux éléments de réponse avant de passer la parole à la rectrice. Tout d'abord, la FUNIGE est une fondation juridiquement indépendante qui prend ses décisions via ses organes décisionnels. Ensuite, son rôle dans la FUNIGE est de piloter le comité scientifique, organe de la fondation qui se charge de l'évaluation scientifique des projets. Il ne peut donc pas s'exprimer au nom de la fondation.

La rectrice confirme ce que le vice-recteur vient d'avancer. La FUNIGE est une entité indépendante, dont le comité scientifique est composé de professeur-es de différentes facultés pour comprendre les différents intérêts des domaines de recherche. Présidant le Conseil de fondation, elle relayera ces différents questionnements, qu'elle trouve légitimes, lors d'une prochaine séance, et elle reviendra sur les réflexions du conseil de fondation. A titre personnel, elle souligne que c'est une nouvelle fondation qui est en train de se mettre en place.

M. Colombo apprécie que ces questionnements seront relayés au Conseil de fondation, puisqu'il s'agit d'une fondation qui soutient une pédagogie innovante ; innovation qui pourrait se matérialiser dans le soutien aux doctorant-es ou à leurs projets.

M. Marchand indique que le FNS pose des critères assez précis d'éligibilité des chercheur-euses et notamment des membres du corps intermédiaire. Il indique comprendre que la fondation soit autonome, néanmoins il lui suggère de s'inspirer de ces critères.

La rectrice laissera le conseil de fondation délibérer. Elle indique que c'est un point qu'il faudra ajouter à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Mme Atlas revient sur la question du soutien à la médiation scientifique, au service à la cité. Elle indique qu'il y a des événements qui ont lieu périodiquement à l'université et qui dépendent largement de la fondation Hans Wilsdorf. D'après la page web de la Fondation Wilsdorf, pour le soutien aux études et à la recherche, il est indiqué que toutes les demandes doivent transiter par la FUNIGE. Or, la FUNIGE, a priori, ne reçoit que des demandes portant sur des projets de recherche. Elle demande donc ce que vont devenir ces événements de médiation scientifique, de service à la cité : ces derniers vont-ils pouvoir continuer à solliciter la fondation Hans Wilsdorf, malgré ce que semble suggérer cette fondation sur son site Internet ?

La rectrice revient sur des informations qui ont été données par l'institution et qui sont parues notamment dans le *Journal de l'Université*, mettant en évidence le fait que cette phase d'initiation est transitoire et relativement compliquée. Dans l'optique de commencer à fonctionner rapidement, la Fondation a donc choisi de se limiter à la recherche, mais sans exclure les autres missions. Elle ajoute que dès l'optimalisation du fonctionnement de la Fondation, il est prévu d'ouvrir ces financements aux autres missions. Il y a effectivement quelques cas exceptionnels qui ont tout de même été financés parce qu'ils étaient dans une phase transitoire entre la demande faite à Wilsdorf et la mise sur pied de la fondation, par exemple, le festival Histoire et cité.

M. Ghisletta indique que sur le site internet de la fondation, ne figure aucune personne qui y siège, hormis la rectrice et la personne responsable de l'administratif. Il indique que personne ne peut savoir qui siège dans le conseil de fondation, ni même dans le conseil scientifique. Il trouve que son fonctionnement est opaque.

La rectrice informe M. Ghisletta que ce n'est pas opaque et souligne que s'il avait lu l'article paru il y a quelques jours dans le *Journal de l'UNIGE*, ainsi que l'article du *Temps*, il aurait eu la liste complète des membres. A propos du site internet, elle reconnaît qu'il s'agit encore d'une phase transitoire de construction et qu'il n'y a effectivement pas encore de mention des membres. Elle précise que le site existe seulement depuis quelques semaines et qu'ils ont préféré privilégier l'octroi des financements avec ces quelques imperfections soulignées, au fait d'être totalement prêts (ils seront probablement prêts à l'automne 2026). Elle précise que la Fondation

pourra probablement accorder des financements relativement importants, notamment avec le premier appel qui a eu lieu au mois de décembre.

M. Ghisletta, sur le ton de l'humour signale que dans cet air d'open science, il ne veut pas payer un abonnement à *Le Temps*.

La rectrice lui donne raison sur la question du site internet et lui rétorque que le Rectorat est abonné au journal *Le Temps*, et qu'il peut le consulter sur place.

6. AVENIR DES FORMATIONS PORTEES PAR LE CUI

6.1. Contextualisation par le Président

Avant de céder la parole à Mme Molinari, membre du Bureau et représentante du corps professoral, pour contextualiser ce point, le VP rappelle qu'une communication de la vice-rectrice Juliane Schröter et du vice-recteur Stéphane Berthet concernant « les groupes de travail chargés d'accompagner le transfert et l'évolution des formations de BA et de MA ainsi que la dissolution du CUI » a été transmise aux membres de l'Assemblée le 26.02 au matin.

AU-26.02

Communication des vice-recteur.rices Julian Schröter et Stéphane Berthet concernant *les groupes de travail chargés d'accompagner le transfert et l'évolution des formations de BA et de MA ainsi que la dissolution du CUI*

Envoyée au Secrétariat de l'Assemblée le vendredi 23 janvier 2026

Chères et chers collègues,

Chères étudiantes, chers étudiants,

Comme annoncé le 18 décembre dernier, un groupe de travail a été mis sur pied pour accompagner le transfert et l'évolution des formations bachelor et master proposées jusqu'ici par le Centre universitaire d'informatique (CUI). Comme elle s'y est engagée, l'Université de Genève garantit la continuité des formations et la valorisation des compétences existantes, ainsi que le maintien des postes de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du CUI. Les cursus concernés — le bachelor en systèmes d'information et sciences des services ainsi que le master en systèmes et services numériques — ne sont donc pas en danger.

Comme déjà communiqué avant Noël, l'Université permettra à toutes les étudiantes et tous les étudiants actuellement inscrits de poursuivre et d'achever leur parcours dans des conditions académiques stables et de qualité.

Le groupe de travail, qui est chargé d'assurer la pérennité et l'évolution de ces formations réunit, entre autres, deux représentants des étudiantes et étudiants du CUI, la directrice et le directeur des programmes (BA et MA), divers membres du corps professoral, désigné par les doyen-nes des facultés concernées par le CUI, et le conseiller académique du CUI ; il est piloté par le doyen de la Geneva School of Economics and Management (GSEM), seule faculté ayant souhaité donner à ces deux formations l'ancrage institutionnel nécessaire à leur développement durable et harmonieux.

Les travaux de ce groupe seront menés à un rythme soutenu afin de permettre une réouverture des inscriptions pour la rentrée académique 2027. Si l'état d'avancement du dossier le permet, le Rectorat n'exclut pas une réouverture anticipée dès la rentrée académique 2026–2027.

Parallèlement, un second groupe de travail est chargé d'examiner la réaffectation des principaux actifs du CUI, notamment le FacLab, le Scientific Computing Support (SciCoS) et le pôle d'innovation numérique. Piloté par nous-mêmes, Juliane Schröter et Stéphane Berthet, ce groupe, à géométrie variable, veillera à consulter les parties prenantes ; ses travaux permettront de garantir la continuité et la valorisation au sein de l'institution.

La conseillère au Rectorat, Nadia Sartoretti, suivra les deux groupes de travail et demeure ainsi la personne de contact pour toute question concernant ces processus ou le travail de ces groupes.

Enfin, Sophie Huber, directrice du Centre pour la formation continue et à distance (CFCD), pilotera les réflexions d'un troisième groupe, relatives à la reprise et au développement des programmes de formation

continue, tant pour les formations diplômantes que pour les formats courts, dans une logique de cohérence et de complémentarité avec l'offre existante.

L'Université de Genève reste attentive aux préoccupations exprimées et veille à maintenir un dialogue ouvert avec l'ensemble des personnes concernées tout au long de cette transition. D'autres informations seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Avec nos salutations les meilleures,

Pour le Rectorat

Juliane Schröter et Stéphane Berthet

Mme Molinari contextualise la rédaction du texte qu'elle propose à l'Assemblée, soulignant qu'il a été rédigé avant l'arrivée du message de la vice-rectrice et du vice-recteur ce matin.

Avenir des formations portées par le CUI

Fondé en 1975, le Centre universitaire d'informatique (CUI) constitue depuis près de cinquante ans un acteur historique du développement de l'informatique et des systèmes d'information à l'Université de Genève. À travers ses formations, ses activités de recherche et ses liens étroits avec les milieux professionnels, il a contribué de manière durable à la formation de spécialistes du numérique et à l'ancrage de compétences stratégiques pour le canton de Genève.

Les formations portées par le CUI, notamment dans les domaines des systèmes d'information et des services numériques, se caractérisent par un positionnement interdisciplinaire et une forte insertion dans le tissu économique régional. Elles répondent à des besoins identifiés de longue date en matière de transformation numérique, d'ingénierie des systèmes, de gouvernance des données et d'intelligence artificielle, dans un contexte de pénurie structurelle de personnel qualifié.

Au cours des dernières années, ces formations ont connu une augmentation marquée de leurs effectifs, avec une croissance continue des inscriptions et une contribution significative au nombre de diplômées et diplômés en informatique de l'Université, soulignant leur poids académique et socio-économique.

C'est dans ce contexte que, le 18 décembre 2025, un email intitulé « L'UNIGE se réorganise pour mieux accompagner la transition numérique », signé par la vice-rectrice en charge du numérique et de l'intelligence artificielle, informait la communauté universitaire de deux décisions du Rectorat. La première concernait la dissolution du Centre universitaire d'informatique à l'issue d'un processus d'évaluation mené en 2024, avec une mise en œuvre progressive à partir de 2026. Les étudiantes et étudiants actuellement inscrits sont assurés de pouvoir terminer leur cursus, tandis que les nouvelles inscriptions seront suspendues dès la rentrée 2026–2027. Les activités du CUI doivent être repositionnées au sein de l'Université afin d'en garantir la continuité, sans suppression de postes annoncée.

La seconde décision portait sur la création d'une Plateforme de recherche en intelligence artificielle, rattachée au Rectorat, conçue comme une structure interdisciplinaire inscrite dans la stratégie numérique de l'Université pour la période 2025–2028.

À la suite de cette communication, de nombreuses réactions ont émergé au sein de la communauté universitaire et dans l'espace public. Des mobilisations étudiantes ont notamment porté sur les modalités de transition et la suspension des inscriptions, tandis que plusieurs articles de presse ont relayé les inquiétudes relatives à la continuité, à la visibilité et au positionnement interdisciplinaire des formations.

Début janvier 2026, le dossier a pris une dimension politique avec le dépôt de deux motions au Grand Conseil genevois, appelant à garantir la continuité et la lisibilité des formations universitaires en informatique et systèmes d'information. Une pétition portée par des alumni et des parties prenantes a également demandé le maintien temporaire des inscriptions et une clarification des perspectives institutionnelles.

Dans ce contexte, le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée de l'Université vise à ouvrir un échange sur l'avenir des formations historiquement portées par le CUI, les conditions de leur pérennisation au sein de l'institution et les modalités de transition envisagées.

6.2. Présentation par le Rectorat

Le **vice-président** cède la parole à la **vice-rectrice Juliane Schröter** et au **vice-recteur Stéphane Berthet** pour leur présentation.

Résumé de la présentation des V-R Berthet et Schröter.

En 2024, le Centre universitaire d'informatique (CUI), structure interfacultaire reposant sur la collaboration de six facultés, connaissait des tensions structurelles croissantes. La situation a atteint un point critique à la mi-2024 lorsque les ressources nécessaires au fonctionnement des formations n'étaient plus garanties. Des solutions temporaires ont dû être trouvées pour assurer la tenue des enseignements au semestre d'automne 2024. Ce contexte a conduit à ouvrir une réflexion institutionnelle sur l'avenir du centre.

En décembre 2024, une évaluation formelle du CUI a été lancée selon la procédure académique habituelle : rédaction d'un rapport d'auto-évaluation par le centre, transmission à un groupe d'expert-es externes proposées par les facultés concernées et mandatés par le Rectorat, visite sur site en juin 2025 avec auditions de l'ensemble des parties prenantes (professorat, corps intermédiaire, étudiant-es, personnel administratif et technique), puis remise d'un rapport final à la mi-septembre 2025.

Les conclusions des expert-es ont mis en évidence de profondes divergences entre les facultés partenaires quant aux attentes et aux objectifs du centre. Selon leur analyse, le CUI ne répondait plus pleinement aux besoins actuels des facultés et souffrait d'une fragilité structurelle liée au retrait progressif du soutien facultaire. Cette instabilité mettait en péril la pérennité des formations. Après examen de différents scénarios, les expert-es ont estimé que la seule option viable consistait en un repositionnement des actifs du centre : formations de Bachelor et de Master, mais aussi structures d'innovation telles que le FacLab, le Pôle d'innovation numérique et le SciCos (Scientific Computing support), afin de leur donner un ancrage institutionnel plus clair et plus stable. À l'automne 2025, les facultés ont été consultées conformément aux statuts universitaires. Sur les six facultés concernées, deux se sont abstenues et les autres se sont prononcées en faveur de la fermeture. Sur cette base, et tenant compte des recommandations des expert-es, le Rectorat a décidé en décembre 2025 de dissoudre le CUI en tant qu'entité interfacultaire.

Cette décision ne signifie pas l'abandon des activités. Au contraire, elle vise à les réorganiser. Les structures liées à l'innovation numérique seront maintenues et transformées en unités de service, soit coordonnées de manière transversale entre plusieurs facultés, soit rattachées à une faculté tout en conservant leur caractère interdisciplinaire. Un groupe de travail a été mis en place pour examiner la réaffectation des principaux actifs ainsi que du personnel. Le Rectorat s'est formellement engagé à ce qu'aucun licenciement ne résulte de la dissolution.

Concernant les programmes de Bachelor et de Master en systèmes d'information et services numériques, leur valeur académique et leur pertinence pour le marché du travail sont reconnues. Toutefois, leur situation actuelle étant jugée précaire, leur rattachement à une faculté est considéré comme une opportunité de consolidation à moyen et long terme. Après exploration de différentes options, une seule faculté a accepté de reprendre ces formations : elles seront donc intégrées à la GSEM.

Les étudiant-es actuellement inscrit-es pourront poursuivre et achever leur cursus dans des conditions académiques stables et de qualité jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Les coûts liés au maintien des programmes dans leur forme actuelle pour ces cohortes seront pris en charge par l'université.

Un groupe de travail pilotera la transition vers la GSEM. Il associera des représentant-es des étudiant-es, la direction des programmes, des membres du corps professoral désignés par les facultés concernées ainsi que le conseiller académique. L'objectif est de préserver les éléments jugés essentiels des formations actuelles, notamment leur interdisciplinarité, leur positionnement spécifique par rapport aux autres cursus de la faculté d'accueil et leurs liens étroits avec les structures d'innovation.

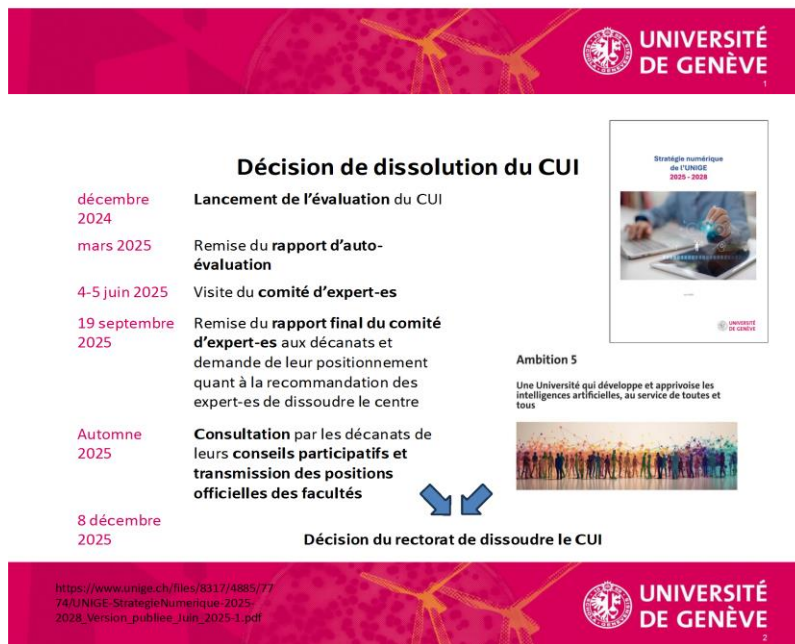
Les inscriptions sont suspendues pour la rentrée 2026 afin de limiter les surcoûts et de garantir un traitement équitable entre filières. Une réouverture des inscriptions est envisagée pour 2027, voire 2026 si l'avancement des travaux le permet, mais cela ne peut être garanti à ce stade.

AVENIR DES FORMATIONS PORTEES PAR LE CUI

Présentation à l'Assemblée de l'Université

28 janvier 2026

Stéphane Berthet, vice-recteur dicastère Relations internationales et interinstitutionnelles
Juliane Schröter, vice-rectrice dicastère Numérique et intelligence artificielle



Décision de dissolution du CUI

décembre 2024 **Lancement de l'évaluation** du CUI

mars 2025 Remise du **rapport d'auto-évaluation**

4-5 juin 2025 Visite du **comité d'expert-es**



19 septembre 2025 Remise du **rapport final du comité d'expert-es** aux décanats et demande de leur positionnement quant à la recommandation des expert-es de dissoudre le centre

Automne 2025 **Consultation** par les décanats de leurs **conseils participatifs et transmission des positions officielles des facultés**

8 décembre 2025 **Décision du rectorat de dissoudre le CUI**

https://www.unige.ch/files/8317/4885/77/74/UNIGE_StrategieNumerique-2025-2028_Version_publiee_juin_2025-1.pdf

Ambition 5
Une Université qui développe et apprivoise les intelligences artificielles, au service de toutes et tous



Décision de dissolution du CUI

Le rapport des expert-es a conclu:

- de **fortes divergences** existent entre les parties prenantes sur le rôle et l'orientation du CUI
- les **programmes** sont appréciés, mais **fragilisés par un manque de ressources chronique dû à l'absence de conventions** entre les Facultés et le CUI.

Les expert-es ont ainsi recommandé la **dissolution progressive du centre avec transfert ciblé des activités**, dans l'objectif de **préserver les acquis** et de mieux répondre aux besoins institutionnels actuels et futurs.



Transfert des acquis du CUI

Suivant les recommandations des expert-es, le Rectorat envisage les transferts suivants:

- Le **FaC**Lab, le **Pôle d'Innovation numérique**, le **SciCos** devraient devenir des unités de service coordonnées de manière transversale entre les facultés ou rattachées à une faculté, tout en conservant leur caractère interdisciplinaire.
- Comme annoncé dans son message du vendredi 23 janvier 2026, un **groupe de travail chargé d'examiner la réaffectation des principaux actifs du CUI** a été créé dans le but de garantir la continuité et la valorisation au sein de l'institution de ces actifs.
 - Piloté par les VR Schröter et Berthet
 - Groupe à géométrie variable
 - Veillera à associer et consulter les parties prenantes

Le rectorat s'est engagé à ce que cette réorganisation n'entraîne **aucune suppression de poste**.



Formations de Bachelor et de Master

En ce qui concerne les programmes de BA et de MA:

- Le rectorat reconnaît la valeur des deux programmes et **souhaite les maintenir**.
- Les **programmes** seront **intégrés à la GSEM**, seule faculté s'étant annoncée comme souhaitant les reprendre.

Le rectorat s'est engagé

- à ce que **toutes les étudiantes et tous les étudiants actuellement inscrits puissent** poursuivre et **achever leur parcours** dans des conditions académiques stables et de qualité,
- à **couvrir les frais engendrés par le maintien des programmes sous leur forme actuelle** pour les étudiant-es inscrit-es.



Formations de Bachelor et de Master

Après des échanges avec des étudiant-es et le directeur/la directrice des programmes (BA et MA), un **groupe de travail chargé d'assurer la pérennité et l'évolution de ces formations** a été créé dans le but d'accompagner cette transition.

- Piloté par le doyen de la GSEM
- Composé de deux représentant-es des étudiant-es du CUI, de la directrice et du directeur des programmes (BA et MA), de divers membres du corps professoral désignés par les doyen-nes des facultés concernées par le CUI, ainsi que du conseiller académique du CUI
- Vise une **réouverture des inscriptions** pour la rentrée académique 2027 voire 2026

La suspension des inscriptions annoncée pour la rentrée 2026 vise à **limiter les surcoûts** et à assurer un traitement égalitaire avec les étudiant-es d'autres filières.



6.3. Discussion (15 min)

Le **vice-président** ouvre la discussion aux membres de l'Assemblée qui souhaitent réagir.

M. Marchand questionne le rattachement des activités d'enseignement du CUI à la GSEM plutôt qu'à la faculté des Sciences, étant donné que l'informatique relève plutôt de questions techniques, et non économiques. Il demande également si ce rattachement ne dévalorisera pas le diplôme, et si ces derniers resteront identiques, ou s'ils connaîtront un changement quant à leur libellé.

Le vice-recteur Berthet informe de l'existence au sein de la GSEM d'une filière en système d'information dans son [bachelor en économie et management](#), ce qui a motivé ce rattachement. Il indique que le Doyen de la GSEM est ouvert soit à renforcer cette filière, soit à maintenir la filière existante du CUI sur une autre trace. Les différentes options seront formulées par le groupe de travail. Il précise également qu'il existe, au sein de l'université, plusieurs formations en informatique, notamment au [département d'informatique](#), dispensant des formations différentes de celles dispensées par le CUI, plus proches des approches de la GSEM. De plus, le GSEM est la seule faculté à s'être montrée intéressée de reprendre ces formations.

Mme Molinari pose deux questions concernant la plateforme de recherche sur l'IA générative, et plus particulièrement sur l'intelligence artificielle. 1) Elle questionne tout d'abord le lien entre la fermeture du CUI et la création de cette plateforme. Selon son analyse, la fermeture du CUI est due à des difficultés structurelles dans sa gouvernance institutionnelle et scientifique, liée à sa nature interdisciplinaire. Elle se demande donc, dans quelle mesure cette plateforme de recherche sur l'IA générative, ayant les mêmes caractéristiques que le CUI (à savoir : entité interdisciplinaire rattachée au Rectorat), ne rencontrera pas les mêmes difficultés que le CUI. 2) Concernant la dimension interdisciplinaire de cette plateforme, elle se questionne sur l'intégration des sciences humaines et sociales, et notamment la psychologie et les sciences de l'éducation, dans son développement, étant donné l'existence de recherches scientifiques qui mettent en avant les risques de dépendance cognitive et émotionnelle, d'une transformation de nos relations sociales, et l'impact négatif sur le développement de nos compétences en lien avec l'utilisation de l'IA. Elle demande également dans quelle mesure ces deux disciplines vont participer autant à la gouvernance qu'aux axes de recherche qui seront portés par cette nouvelle entité.

La vice-rectrice Schröter reformule la première question sur les problèmes que poseraient l'interdisciplinarité dans la gouvernance de la plateforme et la raison pour laquelle le Rectorat aurait opté pour une structure plus légère.

Mme Molinari revient sur sa question en soulignant qu'il s'agissait plutôt de savoir si l'université s'était dotée de nouveaux outils afin que cette nouvelle entité interdisciplinaire ne rencontre pas les mêmes difficultés de gouvernance que le CUI.

La vice-rectrice Schröter affirme, pour la première question, que ce n'était pas l'interdisciplinarité le problème, mais le désengagement des facultés : les facultés ne voyant plus la valeur du CUI. La création d'une plateforme interfacultaire a pour but de créer une entité agile et dynamique, en prévision des besoins dans un futur plus ou moins proche. Cette flexibilité permettra de s'adapter aux futurs besoins qui ne peuvent pas être prévus aujourd'hui. Pour la deuxième question, elle abonde dans le sens de Mme Molinari, en soulignant qu'un des objectifs en matière d'intelligence artificielle dans le plan stratégique du Rectorat, ainsi que dans sa stratégie numérique, est bien de contribuer à la réflexion critique et éthique autour de l'IA. Cependant il s'agira d'un axe de travail de cette plateforme parmi d'autres.

7. SITUATION FINANCIERE DE L'UNIVERSITE

Le vice-président cède la parole à la rectrice

7.1. Etat des lieux par le Rectorat

*Résumé de la présentation de la **rectrice** sur la situation financière de l'Université.*

Elle indique que l'objectif de la présentation est de reprendre et d'actualiser, en y intégrant les données les plus récentes, des informations déjà communiquées précédemment.

Au début de l'année 2025, le Rectorat a constaté un déficit historique du compte d'exploitation 2024, s'élevant à 22 millions de francs. Il s'agit du déficit le plus important jamais enregistré pour le compte d'exploitation (à distinguer du portefeuille de titres et de ses revenus). Sur ces 22 millions, 11 millions concernent strictement le déficit DIP. Ce résultat représente une aggravation de 14 millions par rapport à 2023.

Par ailleurs, en mars 2025, il est apparu que le plan d'économies 2024–2027 adopté par le précédent Rectorat — visant une réduction de 20 millions sur quatre ans (soit environ 1 % par an des budgets des entités) — ne permettrait pas d'atteindre l'équilibre prévu. Au lieu d'un déficit DIP entièrement résorbé en 2027, les projections faisaient apparaître un déficit résiduel de 7 millions. Une nouvelle projection réalisée début 2026 indique une

amélioration relative, avec un déficit estimé à 5 millions. Cette évolution est positive, mais ces chiffres restent des projections susceptibles d'évoluer.

En mars 2025, le Rectorat a également pris en compte l'impact du programme d'allègement budgétaire de la Confédération, qui coûterait cher à l'institution. Dans la version qui a été soumise aux Chambres par le Conseil fédéral, il était prévu une réduction de 10 % de la subvention au FNS et de 10 % de la subvention fédérale de base, ce qui aurait représenté une perte globale estimée à 22,5 millions pour l'institution.

Entre-temps, le Conseil des États a réduit de moitié ces diminutions. S'agissant de la subvention fédérale de base — celle qui finance principalement le fonctionnement et les postes — l'impact est désormais estimé à 5 millions (contre 10 millions dans la projection précédente). Cette enveloppe est la plus difficile à compenser en allant chercher des fonds auprès de bailleurs de fonds, puisqu'il s'agit de dépenses de fonctionnement ; les bailleurs de fonds participant plus facilement aux dépenses de recherche. Un nouveau plan d'économies cantonal annoncé à l'automne (de 500 millions pour le petit et le grand Etat) pourrait encore avoir des conséquences, mais aucune estimation précise n'est possible à ce stade.

Le déséquilibre budgétaire, déjà antérieur à 2024, commence en outre à produire des effets préoccupants sur la trésorerie.

Plusieurs facteurs expliquent la situation :

- une hausse importante du coût de l'énergie dès janvier 2024 (+5 millions liée au nouveau contrat) ;
- une augmentation des coûts du système d'information (+2,5 millions) ;
- la progression des charges de personnel, principalement due aux mécanismes salariaux ;
- une baisse de la subvention fédérale de base, dont le montant reste difficile à anticiper car il dépend notamment d'équilibres interinstitutionnels et du nombre d'étudiant-es.

Le déficit DIP de 11 millions en 2024 s'ajoute aux déficits précédents. Les pertes s'accumulent d'année en année et devront être compensées avant tout retour durable à l'équilibre.

Cette situation affecte directement le Fonds d'innovation et de développement, instrument stratégique essentiel pour piloter l'institution. À l'entrée en fonction du Rectorat, ce fonds était vide. Pour le reconstituer, il faudra couvrir les déficits successifs : 6 millions (2023), 11 millions (2024) et un déficit budgétisé à 17 millions pour 2025. Les comptes 2025 ne sont pas encore finalisés (clôture prévue fin février–début mars), mais les mesures prises devraient permettre de réduire ce montant, sans qu'un chiffre définitif puisse encore être avancé.

Face à cette situation, le Rectorat a mis en place au printemps 2025 une stratégie articulée en trois volets :

Volet 1 : mesures immédiates de stabilisation

- Gel des arbitrages budgétaires estivaux (hors cas liés à la Convention d'objectifs 5).
- Gestion financière conservatoire demandée à toutes les entités (facultés et services centraux) : ne pas dépasser le niveau de dépenses de l'année précédente.
- Augmentation du prélèvement sur les overheads, compte tenu de leur diminution en 2025, et réallocation interne.

Ces mesures visent à stabiliser le déficit 2025. Aucun poste n'a été supprimé, et le Rectorat tient à souligner qu'il a toujours mis en évidence qu'il n'y aurait pas de suppression de postes.

Volet 2 : économies sur le fonctionnement

Ce volet repose sur une analyse détaillée des coûts de fonctionnement et de la faisabilité juridique et opérationnelle de mesures d'économie. Le travail est conduit avec les directions des services, divisions, facultés et centres, qui sont consultés et régulièrement informés. Une *task force* examine actuellement la faisabilité des mesures proposées. Les perspectives d'économies apparaissent à ce stade relativement positives.

Volet 3 : réorientation stratégique

Ce volet, récemment engagé, concerne les missions d'enseignement et de recherche. Il s'agit du chantier le plus sensible. L'objectif est de mettre en œuvre des ajustements d'ici 2027, celles-ci seront donc en cours en 2026. La réflexion est menée avec les facultés et centres.

L'approche privilégiée consiste à éviter des coupes linéaires (réductions uniformes appliquées à toutes les entités) au profit de mesures ciblées. Cette méthode peut entraîner des déséquilibres entre entités, mais elle est jugée plus pertinente et plus stratégique que des réductions proportionnelles systématiques.

La situation financière est donc objectivement difficile, avec un déficit important et des incertitudes externes persistantes. Néanmoins, elle est sous contrôle grâce aux mesures engagées. La stratégie adoptée vise à adapter l'institution à un environnement économique plus contraignant, en limitant autant que possible l'impact sur les missions fondamentales et sur le personnel. Volonté du Rectorat, partagée avec les doyens, les centres et les services.

AU

Situation financière de l'Université

28 janvier 2026

RECTORAT



Constat d'ordre financier

- Déficit du compte d'exploitation 2024: **22 MCHF** (dont 11 MCHF DIP) (+14 MCHF vs 2023)
- Plan d'économies 2024-2027: déficit DIP de **5 MCHF** en 2027 (projection)
- Programme d'allègement des finances de la Confédération: **5 MCHF** pour la subvention fédérale de base
- Plan d'économies cantonal (GE)
- L'impact d'un déséquilibre budgétaire récurrent commence à se faire sentir sur la Trésorerie

RECTORAT



Pourquoi cette situation ?

En particulier:

- Hausse du coût de l'énergie: **+5 MCHF** (+74%)
- Coûts liés au système d'information: **+2.5 MCHF**
- Augmentation des charges de personnel: **+2MCHF**
- Baisse de la subvention fédérale de base: **-6 MCHF**

RECTORAT



Une conséquence concrète du déficit DIP de 11 mios

Ce déficit se cumule d'année en année et doit être remboursé avant que le Fonds d'innovation et de développement (**FID**) - actuellement vide - puisse être reconstitué:

Déficit DIP accumulé au 31.12.2024: 6 mios (2023) + 11 mios (2024) = 17 mios

Déficit prévu au budget 2025: 17 mios

Total: **34 mios**

- L'institution se prive ainsi d'un **précieux instrument de pilotage**

RECTORAT



Une stratégie en 3 volets



Volet 1 Réaction immédiate



Volet 2 Economies sur le fonctionnement de l'institution



Volet 3 Réorientation stratégique

RECTORAT



Mesures immédiates

- Gel des arbitrages à l'été 2025 (hors quelques cas COB5)
- Gestion financière conservatoire (dès le printemps 2025)
- OVH : augmentation du prélèvement, resp. réallocation interne

RECTORAT



Des mesures utiles et proportionnées

- **Stabilisation (voire très légère augmentation) du déficit en 2025**
- Pas de suppression de postes

Volets 2 et 3: état des lieux

- **Volet 2** (en cours): a pour objet le fonctionnement de l'institution - analyse fine et ciblée de différentes mesures et de leur faisabilité (exercice effectué avec les directions des services/divisions ainsi que les facultés/centres)
- **Volet 3** (vient de débiter): réorientation stratégique de l'institution s'agissant de ses missions d'enseignement et de recherche (exercice effectué avec les facultés/centres) – démarche si possible ciblée, plutôt que linéaire

Conclusions

- La situation est objectivement difficile mais sous contrôle grâce aux mesures prises et envisagées
- Objectif: **ajuster** l'institution à un **environnement économique** devenu **plus contraignant**, de la manière la moins douloureuse possible

Merci de votre attention

RECTORAT



Pour mémoire:

OVH : Les overheads font partie des coûts complets. Ce sont les frais indirects liés à l'exécution d'un projet, qui **ne peuvent pas être imputés directement** à ce dernier, mais qui **sont indispensables à sa mise en œuvre**. Il s'agit, par exemple des **frais de gestion institutionnelle** (administration, finances, RH) et des **frais d'infrastructure** (locaux, sécurité, services informatiques).

RECTORAT



7.2. Discussion

Mme Mottironi demande à la rectrice, à propos du volet 2, de donner quelques exemples concernant les coupes, si elles sont transversales, ou bien si ce sont des coupes ciblées par structures.

La rectrice indique qu'il a été demandé à chaque service de mener une réflexion sur les coupes. Elle précise que le Rectorat a mis en place une « boîte à idées » autour de ces réflexions, en soulignant que les propositions ne devaient pas nécessairement se limiter au seul périmètre du service concerné, mais pouvaient être transversales. Il n'a toutefois pas été demandé aux services de formuler des propositions pour les services voisins, mais que des idées transversales ou des constats issus de leur propre fonctionnement pouvaient être remontés. Elle donne comme exemple les frais de bouche, qu'elle qualifie d'exemple simple, mais ayant un réel impact sur le budget. Elle précise qu'il a également été demandé aux services de réfléchir non seulement à des réductions de charges, mais aussi à d'éventuelles ressources supplémentaires. Lorsque l'ensemble de ces mesures est consolidé, le montant obtenu est intéressant dans la démarche menée à ce stade.

Mme Vico Flecher revient sur les frais d'énergie de 5 millions qui lui paraissent colossaux. Elle demande à la rectrice s'il n'y avait pas d'autres choix lors de la signature du nouveau contrat d'énergie.

La rectrice précise qu'il s'agissait d'une période particulièrement difficile, qui était celle du post-covid et laisse la parole à M. Bellanger qui travaille sur ces dossiers.

M. Bellanger signale qu'il faut se replacer dans le contexte de la crise de 2022, avec l'invasion de l'Ukraine et l'explosion des prix de l'énergie. Il explique qu'à ce moment-là, l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) a négocié avec les SIG un contrat conjoint pour l'Université de Genève, les HES et l'État, couvrant l'ensemble des bâtiments concernés. Il précise que, dans ce contrat, l'Université de Genève représente environ 52 % de la consommation d'énergie, compte tenu du fait qu'elle dispose des bâtiments les plus gros consommateurs de l'État. Il indique que ce contrat a été négocié par l'OCBA pour le compte des entités concernées et que l'Université a signé en donnant pouvoir à l'OCBA, sans intervenir directement dans la négociation. Il explique que l'OCBA, très inquiet des hausses prévisibles des prix, a fait un pari avec les SIG sur des prix de l'énergie qui seraient très élevés. Il précise qu'une première période de trois ans court jusqu'à la fin de l'année 2026 et

que, durant cette période, l'Université paie un prix de l'énergie sensiblement supérieur au prix du marché. Il indique que cela explique la hausse très importante des prix constatée actuellement. Il ajoute qu'à partir de l'année prochaine, les prix devraient baisser quelque peu, puis diminuer davantage par la suite. Il précise que l'évolution future de la relation avec les SIG est en cours de discussion. Il indique que l'Université a découvert ce contrat après coup, qu'elle en a hérité avec ses conséquences et que cela constitue la source principale de la situation actuelle.

Mme Vico Flecher demande, par rapport à ces coûts d'énergie, s'il existe une répartition par bâtiments et s'il est possible de faire des piqûres de rappel aux différents responsables de ces bâtiments pour éteindre la lumière, etc.

M. Bellanger abonde dans le sens de Mme Vico Flecher concernant les petits gestes. Il précise toutefois que le problème réside réellement dans l'ampleur de la consommation d'énergie. Il explique que l'Université dispose de nombreux appareils scientifiques, de data centers et d'infrastructures dont la consommation dépasse largement celle de bâtiments ordinaires. Il souligne que c'est la raison pour laquelle l'Université représente une part aussi importante de la consommation d'énergie par rapport au parc immobilier de l'État. Il indique que différentes réflexions sont en cours afin de limiter cette consommation, notamment au CMU, en recherchant des solutions permettant de réduire la consommation d'énergie au-delà de la seule question du prix de l'électricité. Il précise que cela implique parfois des investissements et des travaux. Il mentionne également la situation de certains bâtiments anciens, qu'il qualifie de gouffres énergétiques en raison de leur absence d'isolation. Il précise qu'une rénovation complète nécessiterait de vider entièrement le bâtiment et d'entreprendre des travaux importants, ce qui n'est pas possible immédiatement. Il rappelle enfin que ces travaux relèvent du champ de compétence de l'État de Genève. Il souligne que l'Université n'est propriétaire que de trois bâtiments et dépend donc de l'OCBA ainsi que de sa planification.

Mme Vico Flecher conclut qu'il y a en faculté des sciences des appareils scientifiques qui sont toujours branchés et qui ne sont pas utilisés depuis plusieurs mois, et demande de faire un rappel aux utilisateur-rices.

M. Bellanger remercie de cette remarque qu'il fera passer à la Division des bâtiments.

M. Ghisletta souligne qu'il s'agit de questions comportementales et cognitives. Il met en avant l'existence d'une expertise sur les questions de comportement des usager-ères dans leur consommation énergétique, notamment des chercheurs comme le Prof. Tobias Brosch. Il demande si le Rectorat a sollicité leur expertise. Il souligne ensuite que le Rectorat actuel a hérité d'un gouffre financier assez conséquent du Rectorat précédent, et demande la raison pour laquelle le Rectorat actuel ne communique pas mieux sur cette situation, car dans la pensée collective, il est coupable de ce gouffre.

La rectrice regrette que dans la perception, le gouffre financier ait été creusé par l'actuel Rectorat et souligne que l'ancien Rectorat a fait au mieux. Concernant la question énergétique, elle indique qu'il s'agit d'un choix politique qui a été effectué au moment où le prix de l'énergie était très élevé et où on pensait qu'il allait continuer d'augmenter.

M. Ghisletta, de son avis, trouve que la situation est liée à un manque d'information et indique que la rectrice est responsable face au Conseil d'Etat, pas l'ancien Recteur.

La rectrice souligne que le Conseil d'Etat comprend bien les choses, peut-être moins la communauté universitaire.

M. Ghisletta revient sur sa première question et demande s'il est possible de travailler sur les utilisateur-rices.

M. Bellanger souligne qu'un contrat a été signé à un moment où il existait une inquiétude majeure et une incertitude totale quant à l'évolution du marché de l'électricité.

Il précise qu'un choix a été fait dans ce contexte et qu'aujourd'hui, en 2026, il est possible de considérer qu'il ne s'agissait pas du bon choix, mais qu'à l'époque, les signataires ne disposaient d'aucune visibilité. Il rappelle que ce contrat couvre l'ensemble de l'État de Genève.

Il ajoute que l'institution constate ce choix, mais qu'elle travaille désormais très activement sur la phase future, de manière proactive, afin d'améliorer la situation. S'agissant des utilisateur-rices, il indique qu'il s'agit d'une véritable question de politique générale et qu'il s'agit également d'une question intéressante de communication au sein de l'institution concernant les gestes d'économie permettant de préserver l'électricité.

Le vice-recteur Castelltort complète l'intervention de M. Bellanger, en affirmant qu'ils ont travaillé avec Prof. Tobias Brosch et l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE). Il souligne que selon ce Professeur, il existe un pendant négatif à une campagne autour des éco-gestes : le risque qu'ils soient considérés comme des « petits gestes » et l'effet désiré peut-être inverse.

Mme Nowak revient sur les données statistiques du nombre d'étudiant-es. Celui-ci a augmenté de 100% en Sciences pharmaceutique en première année. La consommation énergétique au CMU est assez importante et ne pourrait pas baisser étant donné la génération croissante de data. Elle demande donc comment se préparer à cette augmentation de la consommation énergétique, qui ne sera que croissante.

M. Bellanger corrobore le propos de Mme Nowak concernant l'augmentation de la consommation énergétique

des sciences pharmaceutiques comme de la médecine, puisqu'il s'agit de branches identifiées comme ayant, dans les dix prochaines années, le plus fort potentiel d'augmentation. Il précise que ces éléments ont été pris en compte dans le Master Plan de l'Université, actuellement en voie finale d'élaboration.

Concernant l'énergie, il affirme que les futurs bâtiments, tels que le CSPM (Centre des sciences physiques et mathématiques) ou Uni-Vernet seront beaucoup plus économes en énergie, ce qui permettra d'améliorer la moyenne énergétique du parc immobilier.

Concernant le CMU, il indique que la situation est particulière puisque l'ensemble du bâtiment est chauffé par une vapeur à 120 degrés, vendue à un coût élevé par les HUG, énergie qu'ils utilisent eux-mêmes et qui est également nécessaire pour le nettoyage et la stérilisation des cages de l'animalerie. Il explique que des travaux sont en cours, d'une part pour trouver un système alternatif pour le nettoyage des cages, afin de ne plus dépendre de cette vapeur, et d'autre part pour résoudre la question du coût et de l'alimentation de celle-ci. Dans tous les cas, cette situation prendra fin dans deux ou trois ans, les HUG devant modifier leur propre système. Cette situation est en cours de traitement.

Mme Molinari indique comprendre les besoins de la médecine et des sciences pharmaceutiques en termes d'énergie, mais souhaiterait qu'une réflexion sur la dimension écologique et environnementale de ces enjeux financiers, liés à ce besoin croissant d'énergie soit prise en compte.

Le vice-recteur Castellort souligne l'existence d'une tension entre recherche et durabilité, liée aux besoins infinis des chercheur-euses. Il est donc difficile de dissocier la croissance recherchée en sciences et les besoins. Il indique cependant l'existence d'une stratégie numérique : les équipes y travaillent, même s'il n'existe pas de solutions miracles. L'idée serait d'essayer d'optimiser les besoins et il leur semble invraisemblable que l'IA puisse solutionner le problème.

Mme Molinari revient sur la mention de l'IA en rappelant que ses impacts environnementaux sont colossaux. C'est une réflexion qu'il va falloir avoir, car d'un côté on comprend l'utilisation de l'IA pour les sciences pharmaceutiques, notamment dans la recherche de nouveaux médicaments, avec la finalité de soigner, mais en parallèle la consommation énergétique est en train de détruire la planète.

Le vice-recteur Castellort revient sur la consommation d'énergie qui est peu carbonée en Suisse, en comparaison à d'autres contextes nationaux.

M. Marchand revient sur l'objectif politique présenté par la rectrice de ne pas supprimer de postes. Il demande s'il s'agit d'un dogme, et si la phase 3, avec les interventions ciblées, remettrait en cause cet objectif de non-suppression de postes.

La rectrice lui indique qu'il ne s'agit pas de dogmes, mais de contrats étatiques, et donc inscrits dans la durée.

M. Marchand reformule sa question en indiquant qu'il voulait plutôt parler du non-renouvellement de personnes qui partent à la retraite.

La rectrice indique que ce n'est pas exclus puisqu'il s'agit du volet 3. Dans le cadre de ce volet 3, il a été demandé aux facultés de mener des réflexions sur les coupes, et elles pourraient se concrétiser de cette façon. Il a été demandé aux facultés s'il était possible de mutualiser éventuellement des enseignements avec les universités du Triangle Azur : Université de Lausanne et Université de Neuchâtel. Une faculté pourrait ne pas renouveler un poste de professeur à la retraite, dans un domaine très pointu par exemple, car il pourrait être mutualisé avec Lausanne.

8. POLITIQUES SOCIALES

8.1. Présentation par le Rectorat

Le vice-président cède la parole au Rectorat

La rectrice ajoute que le Rectorat a proposé ce point au Bureau puisqu'il s'agit d'une réponse à des questions qui avaient été posées à l'Assemblée.

Résumé de la présentation du vice-recteur Gentaz

L'objectif de cette présentation est d'expliquer les fondements de la politique sociale de l'université, de présenter les dispositifs existants et d'identifier les principaux enjeux et évolutions actuellement à l'étude.

La politique sociale universitaire repose sur deux motivations principales. D'une part, elle découle directement des statuts de l'université, qui prévoient explicitement la promotion de la création de bourses d'études en faveur des étudiant-es. D'autre part, elle relève d'une volonté politique constante des Rectorats précédents et du Rectorat actuel, visant à garantir des conditions d'études favorisant la réussite académique. Les données disponibles, notamment celles de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), montrent l'existence d'une précarité étudiante réelle, bien que non généralisée. Différents niveaux de précarité sont observés, avec des effets avérés sur la réussite académique et sur la santé des étudiant-es concerné-es.

Un changement important d'approche est intervenu ces dernières années. Avant 2019, l'accompagnement reposait principalement sur trois assistant-es sociales-aux, avec un traitement individuel des dossiers, sans directives formalisées ni critères harmonisés, et avec peu d'accompagnement social structuré.

À partir de 2021, face à l'augmentation du nombre de demandes, une refonte complète du dispositif a été engagée afin d'accélérer le traitement des demandes ; de garantir davantage d'équité ; et d'instaurer des critères transparents. Cette évolution a conduit à la création d'un bureau social en 2023. La gestion administrative des bourses a été facilitée par l'intégration de la Fondation Hans Wilsdorf. L'Université en assure désormais la gestion administrative, tandis que les financements proviennent de cette fondation genevoise. Cette évolution a permis une augmentation significative du nombre de bénéficiaires et des montants attribués. La politique sociale universitaire n'a pas vocation à se substituer à l'aide cantonale. Elle intervient en seconde ligne, principalement lorsque les dispositifs publics ne couvrent pas certaines situations ou lorsque des demandes sont refusées. Les aides concernent les étudiant-es de bachelor et de master et prennent différentes formes : aides mensuelles ou ponctuelles ; exonérations fondées sur des critères sociaux ; exonérations de taxes statutaires indépendantes du revenu ; bourses de mobilité ; repas à 5 CHF ; logements étudiants subventionnés ; accompagnement par le bureau social ; partenariat avec une fondation de désendettement ; plateformes d'employabilité et forum carrière facilitant l'accès à des emplois étudiants ; consultations psychologiques ; dispositifs contre la précarité menstruelle. Ces mesures se sont progressivement additionnées au fil des années, constituant aujourd'hui un ensemble étendu d'actions sociales.

Depuis une dizaine d'années, le programme Horizon Académique permet l'accueil et l'accompagnement de personnes réfugiées (plus de 400 bénéficiaires sur quatre ans), avec un soutien linguistique et académique visant leur intégration progressive dans des cursus universitaires. Un programme dédié aux chercheurs et chercheuses en danger complète ce dispositif.

Malgré la richesse des dispositifs existants, plusieurs enjeux majeurs ont été identifiés.

a) Le non-recours aux aides

Une question centrale est de savoir si les étudiant-es les plus précaires accèdent réellement aux aides disponibles. Il existe probablement un nombre significatif de personnes éligibles qui n'en bénéficient pas. L'Université cherche donc à mieux comprendre ces situations et à améliorer la communication et le repérage des publics concernés. Des actions d'information sont menées, notamment auprès des décanats, afin de renforcer la diffusion des dispositifs au sein des facultés.

b) Passer de l'urgence à la prévention

De nombreuses interventions restent réactives, notamment lors de situations critiques comme l'arrivée de 20 étudiant-es sans logement en début d'année académique, ou bien l'aide dans l'obtention de visas. L'objectif est désormais d'anticiper davantage ces situations afin de réduire la gestion dans l'urgence.

c) Coût de la vie et crise du logement

L'augmentation du coût de la vie à Genève et la pénurie de logements étudiants constituent le principal défi structurel. Des collaborations avec différentes fondations sont en cours pour développer de nouvelles solutions de logement, mais ces actions s'inscrivent nécessairement dans le long terme.

Afin de pallier le problème du non-recours, plusieurs chantiers sont actuellement engagés :

- renforcer l'information auprès des décanats et de leurs nouvelles équipes afin qu'ils transmettent l'information à leurs propres étudiant-es ;
- améliorer la capacité de réaction face aux urgences sociales ;
- analyser plus finement l'impact réel des aides sociales.

L'université cherche notamment à mieux comprendre la contribution respective des différents modèles de financement (fonds institutionnels, fondations privées, aides générales ou ciblées) afin d'orienter plus efficacement les ressources dans un contexte budgétaire contraint.

Une étude est également en cours pour mesurer l'impact des aides sociales sur la réussite académique, notamment lorsqu'elles sont combinées avec d'autres facteurs comme l'accès à un emploi étudiant.

La politique sociale universitaire vise avant tout à favoriser la réussite des étudiant-es en améliorant leurs conditions d'études.

Politique sociale estudiantine de l'UNIGE

Etat des lieux et perspectives

Janvier 2026

E. Gentaz, vice-recteur, dicastère Vivre-ensemble



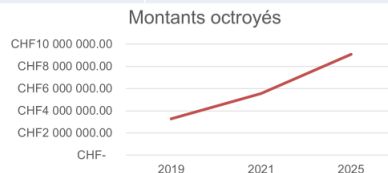
Pourquoi ?

- Statuts de l'Université art. 75 « *Bourses d'études : L'université favorise la création de bourses d'études en faveur des étudiantes et des étudiants.* »
- Une volonté politique : axe de la politique stratégique du rectorat et de la politique RSE
 - Objectif : garantir des conditions d'études favorables à la réussite
- La précarité étudiante est une réalité documentée* (cf. *tableau de bord précarité par l'OVE*)
 - Environ 19 % des étudiant-es concerné-es, à des degrés divers
 - Des impacts directs sur la réussite académique, la santé et le lien à l'institution



Quelles améliorations notables ?

Avant réforme (2019)	Après réforme (2021)	Intégration Fonds privés (2023)
3 assistant-es sociaux-ales (AS)	3.5 gestionnaires + 1 AS	5 gestionnaires + 1 AS
6 mois traitement des dossiers	6 semaines traitement des dossiers	1 à 6 semaines traitement des dossiers
Absence de directive et critères clairs	Critères transparents et montants forfaitaires	Couverture étendue des critères grâce à la coordination avec FHW
Manque d'accompagnement social et de prévention	Création du bureau social	Développement de permanences



Les dispositifs en places

Un système de subsidiarité pour des bourses :

- 1) CANTON: Service des bourses et prêts d'études : 941 étudiant-es
- 2) UNIGE: Aides financières mensuelles et ponctuelles (bachelor, master) : 618 étudiant-es

D'autres formes de soutien :

- Exonération sociale (bachelor, master) et statutaires (Assistants, ARE,) des taxes
- Repas à 5 CHF dans les cafétérias UNIGE pour toutes et tous
- Logements subventionnés et logements d'urgence
- Bureau social avec permanence quotidienne
- Partenariat avec la Fondation genevoise de désendettement
- Bourse mobilité
- Conseiller-es carrière et plateforme emploi : 130 offres publiées par mois
- Consultations psychologiques et médicales à tarif étudiant
- Soutien financier à l'association La Farce (banque alimentaire)
- Soutien face à la précarité menstruelle : distributeurs de protection menstruelle dans plusieurs bâtiment



Accueil des étudiant-es et chercheurs-euses réfugié-es

Pour les étudiant-es:

- Dispositif dédié et accompagnement individualisé : Programme Horizon académique
- Soutien administratif, financier et académique
- Une intégration progressive dans la communauté universitaire
- Un dispositif de langue et intégration créé spécialement pour ce public

Pour les chercheurs-euses en danger:

- Un dispositif géré par la Délégation intégration
- Des bourses de l'UNIGE pour chercheurs-euses en danger
- Accompagnement et accueil en Faculté



Les défis actuels

Les aides existent, mais est-ce que les étudiant-es concerné-es (les plus précaires?) y accèdent vraiment ?

Pour éviter le non-recours, efforts de communication/diffusion, permanence ouverte à toutes et tous, informations à la rentrée, repérage précoce des situations de fragilité entre les différents services aux étudiant-es et les Facultés

Comment pourrions-nous mieux anticiper et effectuer des actions de prévention ?

Compléter la gestion de l'urgence par des actions en amont : mieux informer les étudiant-es, effectuer des actions de sensibilisation (ex campagne désendettement) ; collaborer avec les associations étudiantes

Comment faire face à l'augmentation des coûts de la vie à Genève et les difficultés croissantes du logement

Reconnaissance des limites structurelles des aides universitaires; les loyers et les assurances maladie augmentent, le temps de travail étudiant est contraint. Il nous faut travailler avec le Canton et les autres partenaires (exemple, construction en cours de logements étudiants)



Actions en cours et perspectives

- Travail d'information auprès des conseils décanaux
- Simplification des démarches (nouveau formulaire en ligne printemps 2026)
- Renforcement de la réactivité face aux situations urgentes : exemple des logements d'urgence pour une vingtaine d'étudiant-es sans logement à la rentrée 2025
- Meilleur suivi par indicateurs : une enquête en cours par un observatoire indépendant (IREG), un tableau de bord des indices de l'évolution de la précarité (OVE)
- Analyse des impacts de ces aides sur la réussite académique
- Analyses qualitative de nos mesures sociales (générale, locale, critères sociaux, statutaires, ...) et quantitative (contributions en % de chacune pour le montant globale ?)
- Coordination avec les autres politiques de l'UNIGE, notamment employabilité et égalité

Merci aux divisions et services

Merci de votre attention

Annexe

Conditions d'éligibilité à une aide financière UNIGE

Afin d'être éligible à l'octroi d'une bourse mensuelle ou d'une aide ponctuelle, l'étudiante ou l'étudiant doit être immatriculé en Bachelor ou en Master à l'UNIGE.

S'il ou elle a moins de 25 ans et/ou s'il ou elle dépend financièrement de ses parents/garant-es les revenus du groupe familial doivent être en dessous des barèmes en place.

Pour une bourse mensuelle, l'étudiante ou l'étudiant doit, en outre, ne pas être éligible à une bourse cantonale ou avoir reçu un refus ; avoir eu un revenu annuel brut inférieur à 20'000 CHF et avoir une fortune inférieure à 20'000 CHF.

Pour une aide ponctuelle, l'étudiante ou l'étudiant doit justifier d'une difficulté financière immédiate et imprévue et ne pas avoir d'économies suffisantes pour les trois prochains mois.

8.2. Discussion

Le vice-président ouvre la discussion aux membres de l'Assemblée.

Mme Mottironi revient sur la question de l'analyse des impacts et le suivi par indicateurs et demande si cette analyse n'était pas déjà réalisée.

Le vice-recteur Gentaz répond par la négative et indique qu'au-delà d'un certain taux d'activité professionnelle, les étudiant-es basculent vers un échec scolaire massif. L'idéal étant une combinaison entre aide sous forme de bourse et emploi à temps partiel, pondérée de manière adéquate. Il souligne vouloir trouver la meilleure combinaison qui permette la réussite académique. Selon certaines statistiques, qu'il doit encore confirmer, il ne faudrait pas dépasser un taux d'activité de 20 %. Il faut trouver un compromis entre aide directe et emploi, car au-delà d'un certain seuil l'étudiant-e risque alors l'échec dans son parcours académique et le but étant qu'iel réussisse son parcours.

Mme Mottironi revient sur sa question en demandant au vice-recteur s'il est possible de reprendre les données recueillies par l'OVE et les données statistiques de l'UNIGE afin d'établir un suivi rétroactif, ou bien si cette analyse n'est pas possible car les données sont insuffisantes.

Le vice-recteur Gentaz répond par l'affirmative et indique que l'historique est disponible sur le site web de l'OVE, mais qu'il s'agit d'un échantillon représentatif. Les enquêtes menées actuellement concernent les montants touchés par les étudiant-es, en complément de ce qu'iels touchent par le Canton. Ils travaillent donc sur l'élaboration d'un modèle visant la meilleure façon d'aider l'étudiant-e dans sa réussite.

M. Bulundwe remercie le V-R pour sa présentation et estime, le concernant, que le travail d'information fonctionne déjà. Il revient sur les risques de non-recours mis en évidence et se questionne sur l'efficacité du travail d'information mené auprès des décanats. Il demande s'il est envisageable de passer par d'autres structures, comme les associations étudiantes par exemple, qui comprennent peut-être mieux les problématiques que les décanats, afin de mieux toucher le public concerné via des canaux de diffusion plus efficaces.

Le vice-recteur Gentaz souligne l'importance d'impliquer les décanats car ils peuvent diffuser l'information sociale auprès des étudiant-es, notamment lors des séances de rentrées. Cependant, lors de ces séances, il est constaté que les étudiant-es reçoivent beaucoup d'informations. L'idée est donc de trouver le meilleur moment pour distiller cette information quand les étudiant-es sont plus réceptif-ves, les modalités d'accueils étant spécifiques à chaque entité.

M. Raboud ajoute qu'il existe des étudiant-es qui restent hors radar, car ils et elles ne se manifestent pas, ne le voulant, ne l'osant ou ne le pouvant pas. Il indique que certains dispositifs comme Horizon Académique ou 1 heure par mètre carré, travaillant avec des publics vulnérables, ont été d'une grande aide pour identifier des étudiant-es très précaires, bien que cette tâche ne leur soit pas dévolue. Lors de cette rentrée académique et grâce à ces programmes, il a été possible d'identifier un certain nombre d'étudiant-es sans logement. Il explique que ça a été un choc pour le Rectorat, et qu'il a fallu rapidement mettre en place une cellule de crise afin de loger ces étudiant-es sans domicile. Ces dispositifs ont donc permis de toucher des étudiant-es d'une extrême précarité et permettre au Rectorat d'anticiper et de se préparer pour la rentrée prochaine. Il estime qu'il faut donc rester attentif-ves face à certains signaux de précarités estudiantine.

Le vice-recteur Gentaz souligne l'existence de logements d'urgence, dont le volume ne correspond malheureusement pas aux besoins.

M. Araujo da Costa sur la thématique de la communication, demande s'il n'est pas possible de prévoir, avant le semestre ou avant la rentrée des cours, des envois via les listes institutionnelles afin de rappeler l'existence des différents services et dispositifs d'aide. Il précise qu'il s'agirait de transmettre des informations sur les programmes pouvant soutenir les personnes qui ne savent pas qu'elles peuvent en bénéficier, avec un ciblage approprié. Il estime qu'il serait utile de réfléchir collectivement à une meilleure diffusion, au sein de la communauté universitaire, des programmes existants en matière d'aide sociale, d'aide psychologique et de santé, car, selon lui, il existe parfois un manque d'information.

Le vice-recteur Gentaz abonde dans le sens de M. Araujo da Costa. Cependant, selon lui, le point d'entrée principal demeure les facultés. Il explique que les étudiant-es, lorsqu'ils et elles se connectent, se rendent spontanément sur les pages de leur faculté plutôt que sur celles des services communs de l'Université.

Il précise qu'il a donc été demandé que chaque faculté fasse figurer ces informations sur ses pages web. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une tournée des doyen-nes est effectuée, car l'information passe par les facultés, qui peuvent la relayer via leurs conseiller-es académiques, qu'il qualifie de relais importants, ainsi que par les associations étudiantes. Il ajoute qu'il relaie également ces informations auprès des faïtières étudiantes, mais souligne que cela ne touche qu'une petite partie de la communauté étudiante et que c'est insuffisant pour atteindre l'ensemble des étudiant-es.

S'agissant des newsletters et des unilistes, il indique que le taux d'ouverture est faible, comme le confirme la responsable de la communication. Il précise qu'il faut néanmoins continuer à utiliser ces canaux, tout en misant sur une redondance de l'information via les facultés et les associations. Il souligne l'existence de nombreux canaux de communication, mais la diffusion efficace de l'information demeure très compliquée.

Mme Vico Flecher demande s'il est possible de faire des dons à l'Université de Genève pour ces cas bien particuliers.

Le vice-recteur Gentaz confirme que de nombreuses fondations aident l'Université de Genève, ce qui, pour lui, est une grande chance

9. DIVERS

Le vice-président demande s'il y a des communications diverses.

M. Araujo da Costa, en relation avec le point sur la situation financière, informe l'Assemblée de l'organisation de la semaine contre l'austérité, qui aura lieu du 2 au 5 mars. Elle est organisée par les syndicats, la CUAE et différentes associations de collaborateur-rices et étudiant-es de l'UNIGE et des HES. Différentes activités sont organisées, ainsi qu'une manifestation le jeudi 5, pour protester contre les projets fédéral et cantonal de coupes budgétaires au niveau des universités et des hautes écoles.

La séance est clôturée à 20h40

Cecilia Raziano González

AdU/PV/CRG janvier 2026